

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations  
internationales »

Conseil municipal du 24 juin 2019  
Séance du 4 juin 2019

## 38 Service Patrimoine - validation du Projet Scientifique et Culturel (PSC)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON  
M. CABARET  
Mme GUENDOUZE  
M. N'DIAYE  
M. ATAKAYA  
M. LELONG  
Mme LEHNER

Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CARLIER  
M. AKABLI  
M. VILLEMMAIN  
Mme MOUSSATEN  
Mme SAVAS  
M. LEMAIRE  
Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- |   |    |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :              | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :                                       | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI               | 1  |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :            | 38 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ABBADI | 1  |

■ Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Le musée Gallé-Juillet, classé au titre des Monuments historiques et Musée de France, regroupe deux maisons construites à l'emplacement du château médiéval de Creil, la maison Gallé-Juillet et la maison de la Faïence, avec une collection d'environ 15 000 œuvres (tableaux, mobilier, coquillages, céramiques et objets de toute sorte). La création du service patrimoine en 2012 pour mutualiser la gestion du musée Gallé-Juillet, de la maison de la faïence et des archives municipales de Creil a officialisé l'engagement de la ville pour la sauvegarde de son patrimoine et pour le développement d'actions culturelles au service de tous. Le service patrimoine a repris en 2013 le projet de restauration et de mise en valeur de l'ancien château de Creil, puis en 2018 le suivi des objets mobiliers classés de l'église Saint-Médard.

Le projet scientifique et culturel du service dresse un état des lieux des collections patrimoniales de la ville de Creil et des actions menés en direction des publics. Il annonce ensuite les actions à mettre en œuvre tant pour la valorisation du site musée - château que pour le rayonnement des collections municipales, en plaçant au cœur de ses actions les publics, et en s'inscrivant dans les grands projets du territoire. Il apporte enfin des éléments concernant les ressources à prévoir pour sa réalisation dans les six prochaines années.

Il vous est demandé d'approuver le projet scientifique et culturel 2019 - 2026 du musée Gallé-Juillet - service patrimoine de la ville de Creil, annexé à la présente délibération.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu le projet scientifique et culturel du musée Gallé-Juillet - service patrimoine de la ville de Creil.  
 Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 4 juin 2019,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37                      Pour : 37                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'approuver le projet scientifique et culturel du musée Gallé-Juillet - service patrimoine de la ville de Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.citoyen) accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**                      Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :  
 Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19 Maire de Creil  
 et publication ou notification le 01/07/19 Conseiller Départemental de l'Oise  
 affiché le 25/06/19  
 CREIL, le 01/07/2019

Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services  
  
 Francis LE PAPE